



SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
(SEJS)
UNSA-éducation

Le 1^{er} mars 2021,

Monsieur le Ministre,

Le SEJS a pris connaissance de l'arrêté du 5 février 2021 fixant la liste des emplois de conseiller de directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports. Il souhaite vous faire part des effets dévastateurs de cette parution sur les inspecteurs de la jeunesse et des sports, mobilisés actuellement afin de mettre en place les nouveaux services qu'ils ont, comme vous, appelés de leurs vœux.

La volonté de ne consacrer des emplois fonctionnels pour les Services Départementaux Jeunesse, Engagement et Sport que dans 20 « grands » départements révèle une réforme de l'État qui renforce les inégalités territoriales. Elle corrobore l'idée que la charge de travail, les problématiques, les besoins éducatifs et sociaux des populations et la complexité auxquels sont confrontés tous les chefs de services départementaux JES depuis le 1^{er} janvier 2021 sont moindres selon qu'ils exercent à la « campagne » plutôt qu'à la « ville ».

Le SEJS considère que cette décision est un mauvais signal adressé à la communauté des inspecteurs jeunesse et sports (IJS). Ce choix incompréhensible est en totale contradiction avec la volonté du Premier Ministre de faire de la politique à hauteur d'homme et dans les « territoires », un mot clé répété 25 fois dans son discours de politique générale le 15 juillet 2020 à l'Assemblée nationale. Il déclarait ainsi : *« c'est à cette France des territoires, à cette France de la proximité que nous devons impérativement faire confiance, car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif »*

Si les services Jeunesse et Sport sont aujourd'hui reconnus dans le paysage institutionnel territorial, et sont perçus de façon positive avec une image de compétence et d'efficacité par les préfets, les collectivités territoriales et l'ensemble de leurs interlocuteurs institutionnels ou privés, c'est que les IJS avec leurs équipes, ont continué à faire vivre le service public « jeunesse et sports », sur l'ensemble des territoires durant les différentes réformes antérieures (RÉATE, RGPP, fusion des régions, loi NOTRe,..). La perspective d'un grand service public de « l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports » devait les faire sortir d'un déficit d'incarnation et de représentation qu'ils ont subi pendant 10 ans au sein des services régionaux ou départementaux de la cohésion sociale.

Pour le SEJS et ses adhérents, le rattachement des services JSVA à l'Éducation Nationale devait permettre de résoudre ce déficit par un positionnement clair des managers qui portent les politiques publiques éducatives. C'est pourquoi, le SEJS vous demande que tous les chefs de services départementaux, sans distinction géographique, soient positionnés sur postes fonctionnels et comme des adjoints aux DASSEN sur le champ « Jeunesse, Engagement et Sports ». De la même manière, les emplois de DRAJES adjoints, indispensables pour assurer une continuité de service doivent être positionnés sur emplois fonctionnels.

.../...

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
Hôtel de Rochechouart
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

.../...

Il est impératif d'opérer une rupture avec une vision parisienne des services territoriaux et les erreurs du passé : les services déconcentrés « Jeunesse et Sports » ne doivent plus servir de variables d'ajustement et leur manager de proximité ont besoin de signaux positifs et concrets pour faire face aux nombreux défis qui se profilent dans une organisation complexifiée, structurée autour de deux autorités administratives distinctes, pas toujours coopératives entre elles

Plus spécifiquement, il est inique que dans les 20 départements concernés les actuels chefs de SDJES qui ont effectué, quasiment toujours seuls, la phase de préfiguration dans des conditions extrêmement difficiles ne soient pas assurés d'être nommés conseillers du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sports. Pis, certains collègues ne pourront postuler sur l'emploi qu'ils occupent car ne remplissant pas les conditions. Des possibilités dérogoires temporaires doivent pouvoir être ouvertes dans ce cas précis.

De surcroît, il est aberrant que les 20 emplois fonctionnels des départements les plus importants au regard du classement Education nationale, ne viennent pas en supplément des emplois d'inspecteurs de la jeunesse et des sports existants. Cette incohérence est manifeste au regard du manque criant d'IJS exprimé dans la note sur les besoins de recrutement en date du 17 février 2021 qui vous a été communiquée par courrier du 22 février. A titre d'illustration, il est à noter qu'aux coupes sombres auxquelles le corps des inspecteurs a été confronté depuis 15 ans, s'est ajouté récemment, le fait qu'une vingtaine d'IJS (notamment 13 préfigurateurs DDETS et 1 préfigurateur DRETS) ne rejoindront pas les DRAJES et SDJES.

À ce jour, plusieurs courriers du SEJS sont restés sans réponse. Nous le regrettons vivement et nous espérons pouvoir poursuivre un dialogue social constructif et obtenir cette fois, une réponse à nos interrogations :

- Qu'envisagez-vous pour les 80 chefs de services départementaux qui ne seront pas sur emplois fonctionnels ? Quelle possibilité d'évolution des effectifs sur emplois fonctionnels ?
- Quelle sera la nature de leur positionnement et leur appellation ? A cet égard l'appellation de conseiller est trop ambiguë, celle d'adjoints aux DASEN sur le champ « Jeunesse, Engagement et Sports » apparaissant plus claire et permettant un meilleur positionnement ;
- Quelle valorisation, compensation indemnitaire est envisagée, dès à présent, pour les 80 chefs de SDJES qui ne sont pas sur emplois fonctionnels, qui plus est, ceux qui cumulent cette fonction avec celle de chef de projet SNU ? Quelle articulation avec leur régime précédent d'IFSE ?
- Quelle valorisation également pour les-emplois de DRAJES adjoints institués de fait ?
- Plus généralement, quel avenir envisagez-vous pour le corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports ? Comment comptez-vous redynamiser ce corps et lui conférer une nouvelle attractivité ? Selon quel calendrier ?
- Quelle réponse comptez-vous apporter à la proposition du SEJS de constituer un groupe de travail spécifique aux IJS pour traiter de tous ces sujets ?

Le SEJS vous remercie par avance pour les réponses que vous pourrez apporter à ces questions cruciales et se tient à votre disposition afin de vous exposer de manière plus approfondie l'urgence d'une prise en compte sérieuse de l'avenir du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports et des missions qu'ils exercent pour la mise en œuvre des politiques publiques dont vous avez la charge.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

La secrétaire générale


Isabelle BÉCU-SALAÜN